

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs du fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM OBLIG EURO ISR

(Code ISIN Part IC : FR0007021324) - OPCVM géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement :

De classification « **Obligations et autres titres de créances libellés en euro** », le fonds « ALM OBLIG EURO ISR » a pour objectif de surperformer l'indice **Bloomberg Barclays Euro Aggregate** (net de frais de gestion), évalué sur les cours de clôture (coupons réinvestis), par le biais d'investissement en valeurs « socialement responsable ». L'univers d'investissement du fonds est constitué des obligations émises par les émetteurs appartenant à l'indice **Bloomberg Barclays Euro Aggregate**. Certaines de ces obligations pourront avoir une note inférieure à BBB-. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en titres dont la notation est supérieure ou égale à BB. L'indice comprend principalement des obligations d'États, d'entreprises et d'émetteurs quasi-souverains et des obligations sécurisées. Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Le fonds est détenteur du Label ISR. 90% minimum des investissements du fonds sont en titres vifs ou en parts ou actions d'OPC labélisés ISR gérés ou non par la société de gestion dits socialement responsables (ISR). Ces investissements seront réalisés selon la **methodologie en sélectivité d'investissements socialement responsable (ISR)** définie par la société de gestion et décrite ci-dessous. **Pour la sélection des titres vifs**, les émetteurs composant l'univers évalué d'un point de vue **ESG*** sont ceux présents dans l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate. En ce qui concerne la **sélection des OPC**, l'univers d'investissement est réduit aux **OPC ayant obtenu le Label ISR**.

La société de gestion utilise une approche d'ISR fondée sur la sélectivité, par rapport à un univers de référence, dite « Best-in-class » qui consiste à noter les émetteurs des titres pour ne retenir que les meilleurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori. **Sur la base de cette notation** : (i) Pour les émetteurs privés, seuls sont retenus les titres des émetteurs ayant une note environnementale, sociétale et de gouvernance (**ESG***) parmi les mieux notées de leur secteur. Le taux de sélectivité peut varier selon les secteurs, mais il est vérifié que le taux d'exclusion atteint 40% de l'univers d'investissement de départ. (ii) Pour les émetteurs souverains, les Etats ayant une note figurant parmi les 60% meilleurs au sein de l'univers d'investissement de départ peuvent être retenus en portefeuille.

L'évaluation des entreprises et des Etats porte sur les enjeux environnementaux (ex : réduction des émissions de gaz à effet de serre, biodiversité), sociaux (ex : gestion des restructurations, taux de pauvreté) et de gouvernance (ex : prévention de la corruption, qualité des instances de gouvernance). Les principales bases de données externes sont Vigeo Eiris et ISS ESG.

90% de l'encours du portefeuille doit être investi dans des titres d'émetteurs appartenant à la sélection ISR. Le portefeuille ne peut détenir aucun titre évalué comme non éligible à la sélection ISR (si un émetteur déjà en portefeuille est évalué non éligible, il doit être cédé dans les 3 mois).

Pour la **sélection des OPC**, l'univers d'investissement est réduit aux OPC ayant obtenu le Label ISR. Au sein de cette sélection, sont retenus les OPC ayant les meilleures caractéristiques financières de rendement risque adaptées à la stratégie d'investissement et tout en s'assurant de

leur respect de la politique d'investissement responsable (IR) d'AG2R LA MONDIALE (exclusions tabac, armes, charbon, et politique actionnariaire engagée) Les OPC sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ISR différentes et indépendantes les unes des k autres. Néanmoins, la **cohérence entre ces différentes approches ISR** est appréciée par leur **alignement des politiques d'IR** appliquées par chaque OPC sélectionné et celles mises en place par AG2R LA MONDIALE.

Les critères de sélection des titres vifs et d'OPC ISR, exposés ci-dessus, sont détaillés à la rubrique « Stratégies d'investissements » du Prospectus.

Le fonds peut, par ailleurs, investir **jusqu'à 10% de son actif net dans des titres vifs et/ou des parts ou actions d'OPC n'ayant pas été soumis à une analyse ISR ou ayant été mis sous surveillance par l'équipe d'analyse ISR.**

Le fonds peut être investi en :

Obligations, et autres titres de créances libellés en euro, dont la notation est supérieure ou égale à BBB- (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) autorisés jusqu'à **100%** de l'actif net du fonds ;

Obligations, et autres titres de créances libellés en euro, dont la notation est inférieure à BBB- mais supérieure ou égale à BB (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : autorisés jusqu'à **10%** de l'actif net du fonds.

Obligations et autres titres de créances non libellé en euro, côtés sur un marché réglementé de l'OCDE, dont la notation est supérieure ou égale à BBB- (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : limités à **5%** de l'actif net ;

Obligations convertibles : limitées à **10%** de l'actif net ;

Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-JE de droit français, ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, dans la limite de **10%** de l'actif net et de classification AMF « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » et/ou de type monétaires standard et/ou court terme ; et / ou d'OPC de type multi-actifs (actions, obligations, monétaire).

Le fonds s'inscrit dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. Afin de couvrir le fonds contre le risque de taux, le gérant peut discrétionnairement investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou de l'union européenne.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont émises à tout moment et sont centralisées **chaque jour de valorisation (J)** jusqu'à **12h30** auprès de BNP PARIBAS SA. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et sont livrées ou réglées en **J+2**.

Le fonds (part IC) **capitalise** son résultat net et ses plus-values.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de **3 ans**.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, A risque plus élevé,



1	2	3	4	5	6	7
rendement potentiellement plus faible			rendement potentiellement plus élevé			

Le fonds « ALM OBLIG EURO ISR » est classé dans la catégorie **[3]** du fait de son investissement en obligations libellés en euro qui entrent dans la composition de son actif net.

Risques importants pour le fonds non pris en compte dans cet indicateur : **Risque de crédit** : risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé et/ou public ou de défaut de ce dernier. **Risque de contrepartie** : le fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction.

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée au fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,30%(*)
----------------	----------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

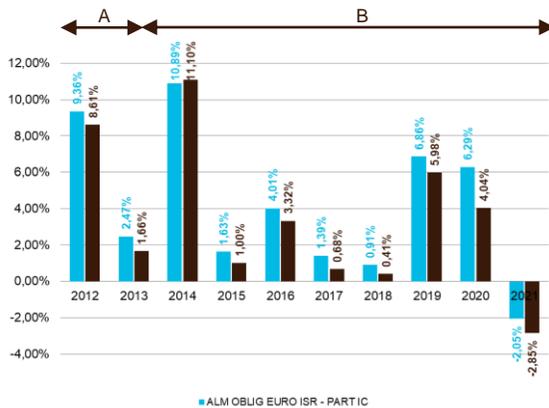
(*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous reporter à la à la rubrique 11. « Frais et commissions » du prospectus de ce fonds disponible auprès d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - 151-155 rue de Bercy - 75012 Paris.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



A : du 17/04/1998 au 16/06/2013 : EuroMTS 3-5 ans
B : depuis le 17/06/2013 : Bloomberg Barclays Euro Aggregate

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
Le fonds a été créé le 29/05/1998 ;
La part a été émise en 1998 ;
La monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. A compter du 25 juillet 2014, le fonds a modifié sa stratégie d'investissement.

Informations pratiques

- **Dépositaire : BNP PARIBAS SA**
- **Souscripteurs :** Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US persons (la définition est disponible dans le prospectus du fonds).
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus /rapport annuel/document semestriel) :** toutes les informations concernant le fonds peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - 151-155 rue de Bercy - 75012 Paris, www.ag2ramondiale-ga.fr.**
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - 151-155 rue de Bercy - 75012 Paris.**
- **Politique de rémunération du personnel de la société de gestion actualisée :** les détails de cette politique actualisée sont disponibles sur le site de la société de gestion AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS : <http://www.ag2ramondiale-ga.fr>. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du fonds.
- **Catégories de parts :** Ce fonds est constitué d'autres types de parts.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** toutes les informations concernant le fonds peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - 151-155 rue de Bercy - 75012 Paris.**
La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

**Le fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.**